Certifié Conforme

11 MARS 2004

A 2934

MEDOTELS

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilitée Limitée au capital de 305 000 Euros
Siège social : 30 avenue Carnot
91300 MASSY
N° 421 216 276 RCS EVRY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 DECEMBRE 2003

L'an deux mil trois
Le vingt neuf décembre

Monsieur Hervé HARDY, agissant en qualité de représentant légal de la Société SERIENCE, associé unique de la Société MEDOTELS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 305.000 euros, divisé 20.000 en parts sociales,

Déclare avoir pris les décisions suivantes portant sur :

Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes
Pouvoirs à conférer pour les formalités

Première Résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes, pour une durée de six exercices :

- Titulaires : Cabinet MAZARS et GUERARD
  125 rue de Montreuil
  75011 PARIS
  N° 084 824 153 RCS PARIS

- Suppléants : Monsieur Cyrille BROUARD
  125 rue de Montreuil
  75011 PARIS
  De nationalité française, né le 3 juin 1957, à Neuilly sur Seine (92)

Deuxième Résolution – Pouvoirs à donner pour les formalités de publicité légale

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique.

SERIENCE, représentée par Monsieur Hervé HARDY _____